



Pôle
gestion

NOS HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC⁽¹⁾

	TARIF TTC
1. GESTION COURANTE DES BIENS GÉRÉS	
Honoraires de gestion courante applicables sur les montants quittancés mensuellement ⁽²⁾	8,40%
Sont inclus : l'établissement des quittancements, la gestion des encaissements, le suivi des locataires, le règlement des factures et taxes pour le compte du mandant et des appels de fonds du syndic, l'établissement, le versement des loyers et l'envoi des compte-rendu de gestion mensuels	
Cotisation d'assurance loyers impayés applicables sur les montants encaissés mensuellement	2,20% ⁽³⁾
Honoraires de gestion des contrats d'Assurance loyers impayés, applicables sur les montants encaissés mensuellement (Hors cotisation d'assurance GLI, taux de cotisation à voir avec l'assureur au jour de la signature du contrat)	0,8%
Communication des éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus fonciers, par an et par lot géré	60,00€
2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES BIENS GÉRÉS, HORS GESTION COURANTE	
Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant	150,00€
Traitement d'un dossier de fin de gestion	150,00€
3. GESTION TECHNIQUE DES BIENS GÉRÉS	
Honoraires de gestion comptable et de suivi des travaux applicables sur le montant des travaux (hors travaux relevant de l'entretien courant)	3,60%
4. REPRÉSENTATION ET PROCÉDURES	
Honoraires de gestion des dossiers contentieux locataire (huissier, avocat, etc.)	180,00€
Honoraires de gestion des sinistres d'assurance	120,00€
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	70,00€/ heure
Accompagnement et/ou représentation du mandant à la livraison l'un logement neuf	150,00€
Honoraires de constitution et de suivi de dossiers de type ANAH, par lot géré	180,00€

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

⁽²⁾Le quittancement correspond au montant encaissé chaque mois (loyer + charges locatives)

⁽³⁾taux de cotisation 2021 défini par l'assureur, susceptible d'évoluer selon les conditions générales de la compagnie au moment de la souscription du contrat



Pôle
gestion

NOS HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC

5. FRAIS DE RELOCATION

1) Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999

	TARIF TTC	CHARGE
Honoraires d'entremise et de négociation	200,00€	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10,00€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10,00€ / m ²	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8,00€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8,00€ / m ²	Bailleur
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3,00€ / m ²	Locataire
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3,00€ / m ²	Bailleur

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à :

- 1 mois de loyer hors charges pour le locataire
- 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

2) Baux de stationnement

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Locataire
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Bailleur

3) Baux commerciaux

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	15% loyer annuel HT HC	Preneur
---	------------------------	---------

4) Autres baux - baux de droit commun

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	8,40% du quittancement TTC annuel	Bailleur
---	-----------------------------------	----------

NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

TARIFS TTC⁽¹⁾

IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

	TARIF TTC	CHARGE
De 0 à 50 000 €	10% TTC	Acquéreur
De 50 001 à 99 999 €	9% TTC	Acquéreur
De 100 000 à 149 999 €	8% TTC	Acquéreur
De 150 000 à 249 999 €	7% TTC	Acquéreur
De 250 000€ à 349 999 €	6% TTC	Acquéreur
De 349 999 € à 499 999 €	5,5% TTC	Acquéreur
Au-delà de 500 000 €	5% TTC	Acquéreur
Annexes (garages, parking, caves)	1 500,00€ TTC	Acquéreur
Terrains	10% TTC	Acquéreur
Ensembles immobiliers destinés à un projet de construction	5,20% TTC	Acquéreur
Rapport d'évaluation à partir de	250,00€ TTC	Vendeur

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale





Pôle
locations

NOS HONORAIRES DE LOCATION

TARIFS TTC⁽¹⁾

	TARIF TTC	CHARGE
1) Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999		
Honoraires d'entremise et de négociation	200,00€	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10€ / m ²	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8€ / m ²	Bailleur
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3€ / m ²	Locataire
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3€ / m ²	Bailleur

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à :

- 1 mois de loyer hors charges pour le locataire
- 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

2) Baux de stationnement

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Locataire
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Bailleur

3) Baux commerciaux

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	15% loyer annuel HT HC	Preneur
---	------------------------	---------

4) Autres baux - baux de droit commun

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	8,40% du quittancement TTC annuel	Bailleur
---	-----------------------------------	----------

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale